



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 40088 | De Mme Claudia Rouaux (Socialistes et apparentés - Ile-et-Vilaine) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique >enseignement supérieur | Tête d'analyse >Prolongation des mesures exceptionnelles en faveur de la santé étudiante | Analyse > Prolongation des mesures exceptionnelles en faveur de la santé étudiante. |
| Question publiée au JO le : 13/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur l'importance de prolonger durablement les aides exceptionnelles en faveur des étudiants pour faire face aux conséquences de la crise du covid-19, en particulier en matière de santé mentale. Le 21 janvier 2021, le Gouvernement annonçait la mise en place de différentes mesures d'urgence à destination des étudiants comme le « chèque psy » et le repas à 1 euro dans les restaurants universitaires. La mise en œuvre du « chèque psy » fait l'objet de retours d'expérience positifs en répondant à un véritable besoin en matière d'accompagnement psychologique. À titre d'exemple, le service de santé des étudiants des universités de Rennes 1 et de Rennes 2 a constaté une augmentation du nombre de consultations. Selon les chiffres de séances déclarées sur la plateforme Santé psy étudiant dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, plus de 300 consultations en moyenne ont été effectuées d'avril à juin 2021. La pandémie a en effet aggravé les difficultés psychologiques des étudiants parfois confrontés à l'isolement, à l'absence d'horizon ou au décrochage scolaire. Elles se manifestent par des angoisses, des décompensations psychiques, des symptômes dépressifs, des comportements addictifs à risque... Ce constat confirme la nécessité d'un accompagnement dans la durée. Or le nombre de consultations pris en charge dans le cadre du « chèque psy » reste insuffisant au regard des attentes des étudiants comme des professionnels de santé. La crise sanitaire a par ailleurs mis en lumière un véritable retard pour combler le manque de dotation de psychologues dans les services de santé universitaire. Renforcer et mieux structurer l'offre de soins avec davantage de moyens s'avère donc indispensable, d'autant plus que le repérage et la prise en charge précoce de troubles psychologiques sont essentiels pour cette tranche d'âge où les jeunes adultes se construisent. Par conséquent, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour pérenniser et renforcer les moyens exceptionnels en faveur de la santé étudiante déployés lors de la crise sanitaire.